

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

Saison 2017-2018

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'ACCES

Pour accéder au centre de l'Ecole Municipale des Sports, le jeune doit:

- Être âgé de 6 à 14 ans
- Avoir rempli un dossier d'inscription
- S'acquitter de la cotisation annuelle à l'EMS (selon le Quotient Familial—CAF)
- Adhérer au présent règlement intérieur et aux règles de vie établies par la structure
- Rendre l'autorisation parentale annuelle complétée et signée





SOINS SANITAIRES

- Les parents s'engagent à **signaler à l'EMS toute maladie ou infection contagieuse** de leur enfant et le **numéro de police d'assurance de responsabilité civile** de la famille.
- L'équipe d'animation assure les premiers soins. En cas de problème plus important, il sera fait appel aux professionnels de la santé compétents (Pompiers, SAMU,...).
- **L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments** aux jeunes (sauf si ordonnance médicale).

LES VALEURS DU CENTRE

- <u>- Respect:</u> de ses camarades, des adultes, des animateurs, des locaux, du matériel mis à disposition, des horaires d'activités.
- Tolérance : envers les autres, des idées de chacun, etc.
- Participation: aux activités, au rangement...
- **Solidarité:** entre chaque jeune et avec toute personne nécessiteuse.
- **Egalité**: des sexes, des cultures, des origines.
- Ecoute: Les paroles de chacun, les règles et les consignes.
- Mixité: sociale, culturelle, physique...

INTERDITS

- **Toute dégradation** de matériel et des locaux (facturation à la famille).
- Les téléphones portables et mp3, jeux vidéo, ... durant les temps d'animation.
- toute forme de violence physique ou/et verbale ou/et psychologique et toute atteinte à la pudeur.
- Introduire, consommer, diffuser ou donner tout produit illicite ou dangereux.
- Introduire, diffuser ou donner **tout objet** pouvant être considéré comme une arme.

Nom et Prénom du jeune/enfant.....

Date et signature Responsable légal

(mentionner « lu et approuvé »)

Date et signature du Jeune

(mentionner « lu et approuvé »)

COMMUNE DE L'ARBRESLE

PÔLE EDUCATION JEUNESSE

